



Animation du site Natura 2000 « Gorges du Haut Cher »

Relevé de conclusions de la réunion de travail Pays de la vallée de Montluçon et du Cher – Conservatoire des sites de l'Allier Le 28 octobre 2010, Montluçon

Etaient présents :

Y. DUBILLON, F. VERON.

Ordre du jour :

- Validation des aménagements portés au budget prévisionnel 2010
- Recalage parcellaire du périmètre Natura 2000 : validation des étapes de concertation
- Préparation projet MAET 2011 : question des diagnostics agricoles

Porter à connaissance :

- Recalage parcellaire : proposition de retraits et d'intégration de parcelles cadastrales (document de travail transmis par mail le 20/10/10).

F. VERON expose tout d'abord les propositions d'aménagements (*4^e version*) portés sur le BP afin de renforcer, d'une part, le volume de temps nécessaire pour réaliser le recalage du périmètre Natura 2000 et, d'autre part, pour l'articulation technique avec le Pays et l'organisation d'un troisième comité de pilotage.

➡ Y. DUBILLON valide ces aménagements.

Recalage parcellaire du périmètre Natura 2000 : étapes de concertation

F. VERON décrit les actions menées depuis le COPIL du 15 octobre. Une seconde version du dossier de concertation, transmis début octobre aux communes du site, a été élaborée. Ce document précise les critères technique et scientifique, validés par les services de l'Etat et permettant de formuler des propositions argumentées de retraits ou d'intégration de parcelles cadastrales dans le périmètre Natura 2000. Ce dossier, en cours de finalisation, sera envoyé début novembre aux communes du site.

Chaque commune a également été sollicitée pour identifier à partir de leurs bases de données cadastrales, les propriétaires des parcelles concernées par une proposition de retrait ou d'intégration. Six communes ont actuellement apporté les informations nécessaires, F. VERON étant dans l'attente des réponses de Teillet-Argenty et de Lignerolles.

Y. DUBILLON rappelle que le Pays peut si nécessaire relayer la sollicitation auprès des élus.

Y. DUBILLON confirme, d'une part, la disponibilité de C. CHITO pour la réalisation de la réunion de concertation auprès des propriétaires le 24 novembre prochain. Elle sollicite que soient également conviés les élus, susceptibles ainsi de mieux percevoir le positionnement des propriétaires et les questions soulevées.

Les courriers de concertation prochainement adressés aux propriétaires et accompagnés d'un argumentaire présentant des extraits de cadastre et de photographies aériennes seront élaborés par le CSA. L'invitation à la réunion du 24 novembre y sera formulée.

Y. DUBILLON sollicite un échange préalable des courriers-type entre le Pays et le CSA avant leur envoi.

Préparation du projet de MAET 2011 :

F. VERON informe que le positionnement de la Chambre d'agriculture de l'Allier reste de vigueur. La DREAL Auvergne a été sollicité quant à la programmation, pour l'ouverture du dispositif de contractualisation au printemps 2011, des diagnostics d'exploitation et des autres partenaires potentiels pour les réaliser.

Selon la DREAL Auvergne, des négociations sont actuellement menées entre la DRAAF Auvergne, la Chambre régionale de l'Agriculture, la Chambre d'agriculture et la Préfecture de l'Allier. Il semblerait que la situation évolue en fin d'année 2010 et que la Chambre d'agriculture de l'Allier prenne de nouveau en charge la réalisation des diagnostics.

En prévision de la pré-CRAE programmée mi-novembre, F. VERON sollicitera la DRAAF Auvergne sur la situation.

En parallèle, Y. DUBILLON informe que le Pays a également sollicité la DRAAF ainsi que la Préfecture.

Dans l'hypothèse d'un maintien de la position de la Chambre, F. VERON présente les autres structures potentiellement partenaires :

- Conservatoire des Espaces et Paysage d'Auvergne
- Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Pays de Tronçais
- Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural d'Auvergne (CIVAM)
- Centres de gestion agricoles